

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE.

ABONNEMENTS

Un an Six mois

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale > 12.— > 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraisant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisses 20 ct., offres et demandes

de place 10 ct. la ligne,

étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organé de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Les récompenses à l'exposition nationale suisse de 1914

A l'Exposition nationale de 1896, à Genève, la plus haute récompense était la médaille d'or.

Dans les expositions universelles ou internationales, on a introduit, depuis un certain nombre d'années, le Grand Prix, puis, plus récemment, le Diplôme d'honneur entre le Grand Prix et la Médaille d'or.

D'une enquête faite par le Comité de la Chambre suisse de l'horlogerie dans les sections de la Chambre, il résulte que la grande majorité des sections sont d'avis que le Grand Prix soit admis à l'Exposition nationale de 1914. On a fait remarquer, avec raison, que les maisons qui ont obtenu le Grand Prix à des expositions internationales et qui recevraient, à Berne la médaille d'or comme plus haute récompense, risqueraient de passer, aux yeux d'acheteurs peu au courant des choses, comme ayant déchu dans leur propre pays. On admettait l'abandon du Diplôme d'honneur qui ne correspond à aucune nécessité bien reconnue et que d'aucuns considèrent comme étant au-dessus du Grand Prix, en raison des termes qui servent à désigner cette récompense.

Ces considérations ont été développées par le Bureau du Comité du Groupe de l'horlogerie, au Directeur général de l'Exposition et il en a été tenu compte. Nous pouvons dire que le règlement pour le Jury, qui paraîtra dans deux ou trois mois, mentionnera comme récompenses à décerner aux exposants des principales industries, des diplômes de Grand Prix, de médaille d'or, de médaille d'argent, de médaille de bronze et de mention honorable.

Nous savons que certaines maisons d'horlogerie attendaient que ce point important fut réglé, pour prendre une décision quant à leur participation.

Des feuilles de déclaration de participation et le règlement pour les exposants, peuvent être réclamés à la Direction de

l'Exposition nationale, Bubenbergplatz 17, à Berne.

Prolongation des heures de travail conflits collectifs

Le Journal de Genève publie les lignes suivantes que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire.

Nous sousscrivons pleinement à son argumentation.

« Ceux qui vivent de la lutte des classes aiment à faire ressortir les divergences d'intérêts qui existent entre patrons et ouvriers, et à creuser entre eux un fossé infranchissable.

Et cependant, en maintes circonstances, leurs intérêts, bien loin d'être contradictoires, sont solidaires. A diverses reprises M. Maunoir, en sa qualité de chef du Département du commerce et de l'industrie, a eu l'occasion de recevoir des demandes concordantes de patrons et d'ouvriers pour des autorisations de travailler exceptionnellement en dehors des heures habituelles. Son principe, qui est celui du bon sens, est le suivant: on ne peut demander aux fabricants d'augmenter leur personnel pour un travail occasionnel; lorsqu'il y a consentement des ouvriers et lorsque la demande est raisonnable, il y a lieu d'accorder une autorisation pour un travail supplémentaire.

L'intérêt des ouvriers est du reste, dans ce cas, solidaire de celui des patrons: leur salaire se trouve largement augmenté. Certaines fabriques ont des surcroits de besogne passagers, en particulier lorsqu'il s'agit d'articles de saison. Que diraient les ouvriers embauchés à l'extraordinaire pour ces courtes périodes s'ils étaient ensuite jetés sur le pavé? Et que diraient les employés habituels de la fabrique s'ils étaient privés du gain des heures de travail supplémentaires?

La vérité, c'est qu'il faut savoir donner un coup de collier à un moment de l'existence; et la contre partie doit être garantie sous forme d'une augmentation progressive des salaires. Aucune plainte d'ouvriers appelés à ces travaux supplémentaires n'est

parvenue au Département du commerce et de l'industrie.

Quant à la loi sur les conflits collectifs, qui a pour but de résoudre pacifiquement les différends, les socialistes en demandent l'abrogation, en prétendant qu'elle est tombée en désuétude. Cette affirmation est fausse, M. Maunoir l'a démontré au Grand Conseil. La statistique prouve que, dans ces trois dernières années, sur 24 conflits, 16 ont été réglés en application de la loi: huit ont été conciliés au Département du commerce, quatre directement entre les parties, et quatre arbitrés par la commission centrale des prud'hommes. Huit autres ont donné lieu à l'intervention officieuse du département, qui en a concilié six et dont les deux derniers ont été arrangés directement entre les parties intéressées.

Sur 24 conflits, 14 ont donc été aplatis par le département lui-même; c'est là une proportion très satisfaisante, qui prouve qu'avec de la bonne volonté et de la persévérance on arrive à mettre d'accord ceux dont les intérêts paraissent au début très opposés. C'est du travail meilleur que la gréviculture, et c'est pour cette raison que dans certains milieux, on est exaspéré contre une loi qui éteint le feu au lieu de l'attiser.»

Utilisation des récompenses commerciales en France

D'après la loi qui vient d'être promulguée, les commerçants titulaires de récompenses décernées soit par des gouvernements soit par des jurys d'expositions, soit par des sociétés ou des groupements quelconques ne pourront en faire état que dans des limites prévues par la loi.

Tout d'abord, aucun négociant ou commerçant ne pourra se targuer d'une récompense quelconque avant que celle-ci n'ait paru au « Bulletin Officiel de la propriété industrielle».

La loi, en outre, distingue deux sortes de récompenses commerciales:

1^o Celles décernées par les expositions ou concours patronnés et autorisés par le gouvernement français ou par un gouvernement étranger. Pour celles-ci l'enregistrement est de droit.

2^o Celles décernées par les expositions ou concours n'ayant pas de caractère officiel.

Le bénéficiaire d'une de ces récompenses devra, avant de s'en prévaloir, faire une déclaration

au ministère. Celui-ci fera une enquête qui déterminera si la récompense en question a une valeur quelconque.

La loi établit encore une distinction entre les récompenses décernées à une maison, celles accordées à un collaborateur de la firme et celles dont ont bénéficié les anciens propriétaires d'un fonds social.

La nomenclature d'une distinction devra être suivie d'une mention qui fixe le public à cet égard.

Un règlement d'administration publique paraîtra prochainement et expliquera le fonctionnement de cette nouvelle loi qui sera applicable six mois après cette publication.

Concours de montres décimales du Club Nautique de Nice

L'Automobile-Club de France a fait faire de sérieux progrès à la chronométrie, en organisant, à Besançon, des concours de montres de précision.

Les Sports Nautiques exigent des calculs assez compliqués ; le Club Nautique de Nice, afin de les simplifier et de les mettre à la portée de tous, a étudié pendant plusieurs années, l'emploi pratique de la montre décimale du système métrique.

Les essais effectués devant des délégués officiels de M. le Ministre de la Guerre, de M. le Ministre de l'Instruction publique, de diverses Sociétés Scientifiques et Sportives, de chronométrieurs officiels Français et Suisses ont démontré

1^o la supériorité de la montre décimale pour la lecture des temps et les calculs subséquents;

2^o la facilité avec laquelle on apprend à connaître simultanément les deux manières de compter le temps.

Afin de développer ce progrès, le Club Nautique de Nice a décidé d'organiser des *concours internationaux* de montres décimales du système métrique.

La Chambre Syndicale d'horlogerie de Paris, qui veut bien se charger d'examiner les pièces envoyées, publiera prochainement le programme détaillé du concours pour 1913.

Le prix est de 250 francs en espèces.

Les montres primées seront exposées pendant la semaine des régates internationales de Nice, dans le grand salon du Club.

Trafic avec l'Allemagne

Pour les transports de marchandises de toute nature de et pour l'Allemagne, effectués à destination de la Suisse et vice-versa via Buchs (St-Gall), St-Margrethen, Romanshorn, Singen (Hohentwiel), Schaffhouse, Waldshut (Koblenz) et Bâle, il sera remboursé, pour autant qu'il n'existe pas de taxes directes, à dater du 1^{er} novembre 1912, sur la présentation des titres de transport, la différence entre la taxe totale perçue (y compris les frais) et la taxe totale (y compris les frais) qui peut être obtenue par d'autres voies. Cette différence n'est toutefois remboursée que si la demande en est faite dans le délai d'un an et si les chemins de fer fédéraux participent aux routes empruntées avec un parcours plus long que celui entrant en ligne de compte sur les routes faisant ressortir le prix le plus réduit.

Il demeure, annonce la Direction générale dans son communiqué, qu'en général et sous réserve de cas spéciaux, les taxes revenant aux chemins de fer fédéraux par la voie utilisée pour l'excédent de parcours, comparativement aux parcours donnant la taxe économique, ne doivent pas être inférieures aux taux minima.

Le brevet allemand

La législation allemande, dit le *Bulletin de la Chambre syndicale des horlogers de Paris*, au point de vue de la délivrance des brevets, a ceci de particulier d'avec la nôtre, c'est que le brevet, en Allemagne, n'est délivré qu'après un examen préalable, alors qu'en France quiconque peut l'obtenir, s'il se conforme aux conditions prévues par la loi de 1844.

L'examen préalable, qui précède la délivrance du brevet allemand, est une véritable expertise qui porte autant sur la brevetabilité que sur la nouveauté de l'invention.

En raison même de cet examen dont la portée, la plupart du temps, est exagérée ou mal com-

prise, le brevet allemand jouit d'une autorité considérable et d'un privilège tout spécial parmi les industriels ou les financiers.

Avez-vous le brevet allemand ? — Telle est aujourd'hui la première question posée par ceux-ci à l'inventeur venant pour l'exploitation d'un brevet. Car pour beaucoup d'entre eux, le brevet allemand constitue un titre hors pair, un titre inattaquable, jouissant de la garantie de l'Etat ; et l'inventeur qui n'a pas obtenu le brevet allemand, n'a pas fait d'invention.

C'est une erreur de croire que le brevet allemand est inattaquable, l'examen préalable ne le rend pas intangible ; quant à la garantie de l'Etat, elle n'existe pas plus qu'en France.

Ce qui a fait croire à la garantie du gouvernement allemand, ce n'est pas autre chose que l'autorité qui entoure les décisions prises par l'Office des brevets (*Patent Amt*), qui possède une organisation spéciale lui permettant surtout de rechercher les antériorités et de se rendre compte si l'invention qui lui est soumise présente réellement le caractère de nouveauté indispensable pour être brevetée.

Bien que fait d'une façon sérieuse et consciente, l'examen préalable peut être entaché d'erreur, aussi l'Office des brevets ne donne aucune garantie de la brevetabilité des inventions.

Par ce qui précède, l'on se rend compte que la réputation du brevet allemand est quelque peu surfaite, toutefois nous sommes loin d'en méconnaître le mérite. L'examen préalable est une bonne chose, qui évite souvent des déceptions, car s'il permet d'éliminer des inventions d'une valeur discutable, il a aussi le sérieux avantage d'éviter la délivrance des brevets suspects qui, par la suite, peuvent être une gêne et une entrave pour l'industrie.

Le développement industriel de l'Angleterre

Des statistiques sur le développement du commerce extérieur en Angleterre et de l'industrie sont publiés par le *Board of Trade*. Elles embrassent la période des quinze dernières années.

En 1887, l'importation anglaise était de 451 millions de livres et l'exportation de 294.000.000 de livres. En 1911, l'importation était de 680 millions et l'exportation de 557.000.000 de livres. L'augmentation est donc de 229.000.000 pour l'importation et de 263.000.000 pour l'exportation. Les industries qui ont montré la plus grande augmentation dans l'exportation sont : l'industrie cotonnière, dont la valeur de l'exportation s'est élevée de 73.000.000 en 1903 à 120 millions de livres en 1911 ; l'industrie du fer et acier, de 22.000.000 en 1903 à 44.000.000 de livres en 1911, et l'industrie de la laine, de 24 millions en 1903 à 37.000.000 de livres en 1911.

Les exportations de produits chimiques ont augmenté pendant la même période de 13 à 20 millions de livres.

L'industrie de la soie, qu'on croyait complètement disparue, a donné en 1911 une exportation de 8.000.000 de livres, tandis qu'en 1897 cette exportation était inférieure à un million.

Comme cela est naturel, le développement du commerce extérieur a exercé une influence sur l'augmentation de la richesse du pays. Tandis qu'en 1897 les rentes soumises à l'*income tax* s'élevaient à 704.000.000 de livres, en 1911 elles se sont élevées à 1.045.800.000 livres. Les dépôts à la Caisse d'épargne postale, dont le total en 1897, était de 145.896.000 livres, se sont élevés en 1911 à 176.500.000 livres.

Les réformes commerciales en Russie

Le ministre du commerce se propose d'appliquer les mesures suivantes :

Achèvement de la révision des différentes lois, touchant les sociétés commerciales par actions et du règlement concernant les émissions d'obligations par les sociétés.

Revisions des tarifs des douanes russes. Utilisation des Zemstvos pour appliquer des mesures destinées à empêcher la propagation de mauvais germes par les grains livrés au commerce par les paysans.

Admission en franchise des matières premières destinées à être manipulées et mises en œuvre en Russie avec obligation de les réexporter dans un certain délai.

Simplification des règlements touchant la construction des usines.

Organisation à l'étranger d'expositions permanentes et de musées d'articles russes.

L'heure du monde

Le Congrès de l'heure réuni à Paris, à l'Observatoire, a décidé que ce serait Paris qui fixerait l'heure du monde.

Cette importante détermination, qui fait officiellement de Paris le centre horaire du monde, a été prise, affirme-ton, pour une raison qui vaut d'être dite. L'antenne sans égale que permet de réaliser la tour Eiffel — pylône monstrueux dont on ne se doutait pas, quand on le construisit, qu'il put jamais devenir aussi utile — comme aussi la vieille réputation de l'Observatoire, y ont été certes pour beaucoup.

Les stations émettrices choisies par le Congrès sont les suivantes : Paris minuit et 10 heures ; San-Fernando (Brésil), 2 heures et 16 heures ; Arlington (Etats-Unis), 3 heures et 17 heures ; Mogadiscio (côte des Somalis) et Manile (Philippines), 4 heures ; Tombouctou, 6 heures ; Nord-deich, midi et 22 heures ; Massaouah (Erythrée), 18 heures ; San-Francisco, 20 heures.

Nouvelle industrie

Une industrie créée récemment à Saint-Sulpice promet une grande extension ; il s'agit d'une nouvelle branche commerciale que M. Honoré Bühler vient d'ajouter à sa déjà très importante fabrique de boîtes de montres.

L'actif industriel a lancé sur le marché toute une série d'articles de fantaisie, tels que glaces-réclames, bonbonnières, épingle pour chapeaux, glaces de poche, poignées de cannes, plaques pour ceintures, bijouterie, joaillerie, nickelage, argenture, etc., etc.

La fabrication et la vente de ces articles a pris un tel développement qu'une nouvelle fabrique a dû être construite et le nombre du personnel porté de 160 à 200 ouvriers et ouvrières. Il ne sera de resté pas limité à ce chiffre.

Situation de l'industrie en France

1134 syndicats, groupant 238.401 ouvriers, ont répondu, pour août 1912, au questionnaire mensuel sur l'état du travail et le chômage professionnel. Parmi ces syndicats, 847 groupant 238.401 ouvriers, ont fait connaître le nombre de leurs chômeurs, soit 11.902, ce qui correspond à une moyenne de 5 %, en y comprenant les mineurs du Pas-de-Calais, et de 5,5 %, mineurs du Pas-de-Calais non compris. Cette dernière moyenne était, le mois dernier, de 4,9 % ; elle était de 5,3 % en août 1911.

L'ouvrage, pendant le mois d'août 1912, a été jugé, par comparaison avec le mois de juillet 1912, plus abondant par 12 % des syndicats, groupant 8 % des syndiqués ; équivalent par 58 % des syndicats, groupant 62 % des syndiqués ; moins abondant par 30 % des syndicats, groupant 30 % des syndiqués.

A la question : « Estimez-vous la situation du travail satisfaisante pour l'époque ? » 675 syndicats, groupants 134.013 adhérents, ont répondu par l'affirmative, et 278, groupant 105.440 adhérents, ont répondu par la négative.

Office du travail.

L'escroquerie au prêt hypothécaire

Un fabricant des bords du Rhin qui se trouvait avoir besoin d'argent, fit une insertion dans les journaux de Zurich et Lucerne, demandant à faire un emprunt et offrant en garantie des hypothèques sur ses immeubles. Il reçut d'une banque de Paris des offres très avantageuses. On lui disait qu'un des employés viendrait vérifier la valeur des bâtiments, mais que, pour ce couvrir des frais de voyage et d'expertise, il fallait verser 2500 fr. à l'avance. Notre homme s'exécuta. Il vit en effet arriver un monsieur bien mis qui examina ses immeubles et lui répondit réponse. Celle-ci vint peut de temps après. Elle disait simplement que l'expertise n'étant pas favorable, l'argent ne pouvait pas être livré et que les 2500 fr. étaient gardés pour couvrir les frais de voyages et d'expertise. Informations prises, la banque n'existe nullement à Paris.

La police met le peuple suisse en garde, ces gens ayant tenté plusieurs coups analogues ces jours derniers dans toute la Suisse.

Liste des dessins et modèles**Prolongations.**

N° 14663. 4 octobre 1907, 4^{1/4} h. p. — (II^e période 1912/1917). — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Euseb Brunner-vand Laer*, Soleure (Suisse). Mandataires : Naegele & Co, Berne ; enregistrement du 21 septembre 1912.

N° 14667. 5 octobre 1907, 5^{1/2} h. p. — (II^e période 1912/1917). — 3 modèles. — Calibres de montres en toutes grandeurs, lépines et savonnettes. — *Graizely & Co*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève ; enregistrement du 26 septembre 1912.

N° 14820. 26 novembre 1907, 8 h. p. — (II^e période 1912/1917) 1 modèle. — Calibre de montre. — *Haas, Neveux & Co*, Genève (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève ; enregistrement du 21 septembre 1912.

Radiations.

N° 4622. 17 septembre 1897. — 1 modèle. — Pendulettes.

N° 8865. 25 juillet 1902. — 3 modèles. — Mouvements à remontoir, pour montres de poche.

N° 8874. — 29 juillet 1902. — 1 modèle. — Calibre de montres.

N° 8876. 30 juillet 1902. — 4 modèles. — Cabinets pour pendules, soit horloges électriques.

N° 14430. 17 juillet 1907. — 1 modèle. — Boîte de montre.

N° 14445. 23 juillet 1907. 1 modèle. — Ebauche pour montre.

N° 14451. 25 juillet 1907. — 1 modèle. — Machine à tailler les verres de montres.

N° 14467. 25 juillet 1907. — 1 modèle. — Mouvements de montres.

N° 14472. 31 juillet 1907. — 1 modèle. — Mouvement de chronographe-compteur.

Nouvelles diverses

Le commerce extérieur du Japon. — Les exportations du Japon pendant les huit premiers

mois de l'année se sont élevées à 323.345.694 yen, en augmentation de 36.858.898 yen par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Les importations se sont élevées à 442.884.235 yen, en augmentation de 43.716.214 yen.

Le mouvement commercial de l'Italie.

Le mouvement commercial de l'Italie pour les huit premiers mois de 1912 a dépassé celui des huit premiers de 1911 pour une valeur de 125 millions 170.778 fr. Cette augmentation a été de 103 millions pour les exportations et de 22 millions pour les importations, ce qui constitue un fait favorable à la situation de la balance commerciale.

Il faut, en outre, considérer que, d'après des calculs approximatifs, le chiffre de la plus-value de l'exportation italienne en 1912 se serait encore accru d'environ 35 millions, si la guerre n'avait pas eu lieu. La diminution de l'exportation du coton aux ports ottomans est évaluée, à elle seule, à 23 millions. Une autre dizaine de millions de moins-value a affecté les farines qui se dirigeaient d'ordinaire à Salonique et vers les autres ports de la Turquie européenne.

Office des assurances. — En exécution de la loi fédérale sur les assurances-maladie et accidents, le Conseil fédéral a approuvé mardi matin avec quelques modifications sans importance le projet élaboré par le Département fédéral du commerce et de l'industrie portant création d'un Office fédéral pour les assurances sociales, qui formera une nouvelle section du dit Département et qui comprendra un directeur, un ou deux adjoints, des experts mathématiciens et le personnel de chancellerie. Le projet ayant le caractère d'urgence ne contient pas la close référendaire.

Conséquence de la guerre. — A la suite de la guerre balkanique, quelques banques locales d'Odessa refusent des acomptes sur les effets payables en Orient.

Un journal quotidien à bord. — La télégraphie sans fil est en train d'opérer de nouveaux prodiges.

Dans quelques jours, un bulletin qui paraîtra jusqu'à présent sous forme d'une toute petite feuille de deux pages à bord de certain grand navire anglais, sera transformé en grand journal quotidien de seize pages. Les passagers trouveront dans ce journal, rédigé en pleine mer à l'aide de la T. S. F., des nouvelles financières, sportives, politiques et mondaines, des informations théâtrales, des articles de tête et des feuillets d'auteurs connus.

D'autre part, le capitaine Sankey, premier assistant de M. Marconi, vient de donner à l'assemblée générale de la « British Association », à Dundee, quelques détails sur deux nouveaux appareils qui sont appelés à augmenter considérablement la sécurité des voyages en mer. Le premier de ces appareils permet à un navire en danger d'appeler sur lui l'attention d'autres navires, même si les télégraphistes de ces navires ne se trouvent pas à leur poste. Il suffit de se rappeler la catastrophe du « Titanic » pour se rendre compte de l'importance de cette invention. Quant au second, de fixer immédiatement la position du navire qui lance l'appel.

Réponse symptomatique. — Un Prussien proteste avec indignation dans les journaux de son pays contre les procédés anglais.

Il avait lu dans un journal de Londres qu'un poste était vacant dans une grande maison. Il fit des offres de service : mais, par retour du courrier, il recevait le billet suivant que nous donnons en traduction :

« Nous vous accusons réception de votre « poulet ». Mais ce n'est pas du tout notre intention de donner du travail à un étranger, surtout à un Allemand, aussi longtemps qu'il y aura des Anglais sans emploi ».

Cote de l'argent
du 1^{er} Novembre 1912

Argent fin en grenailles . . . fr. 413.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.31^{1/4}

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur : F.-E. PFISTER

HORLOGERIE

Maison fondée en 1849

ELECTRICITÉ

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE

559

H 59841

TÉLÉPHONE

RONDELLES A POLIR

en feutres bruns première qualité et en feutres blancs qualité superfine (Mérinos), de toutes dimensions, à prix de fabrique. Visite sur demande. Demandez échantillons chez **Les Fils de Wyser frères**, fabrique de feutres, N^o Gœgen près Aarau.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

H. GASSER & Co
BIENNE (Suisse)

SPÉCIALITÉ :

Montre ancre 11 lig.

en boîtes or, plaqué or, argent et acier

Grand assortiment en

□ □ □ **MONTRES BRACELETS**

H 88 U

mouvements cylindre et ancre.

74

Fabrique d'horlogerie „La Champagne“

Louis Müller & Cie

Bienne (Suisse)

Grand assortiment de Montres Bracelets

718 or, argent, niel, acier et plaqué

— Mouvements ancre et cylindre. —

- Déchets de Coton -

et Chiffons

pour essuyages de machines

Spécialité pour Horlogerie : H 7127 Q

Déchets et chiffons blancs qualités fines

VAN BAERLE & CIE

Munchenstein-Bâle

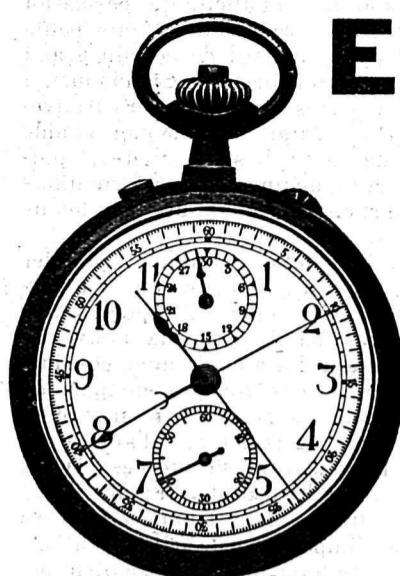
1079

Horlogerie de précision

Rhabillage et remise à neuf de toutes montres

Spécialité : Montres compliquées H 24928 L 671

Hector A. Audemars, fabricant, Brassus (Suisse).



ED. HEUER & CO, BIENNE

Spécialités:

CHRONOGRAPHES et RATTRAPANTES

marche et fonctionnement irréprochables garantis

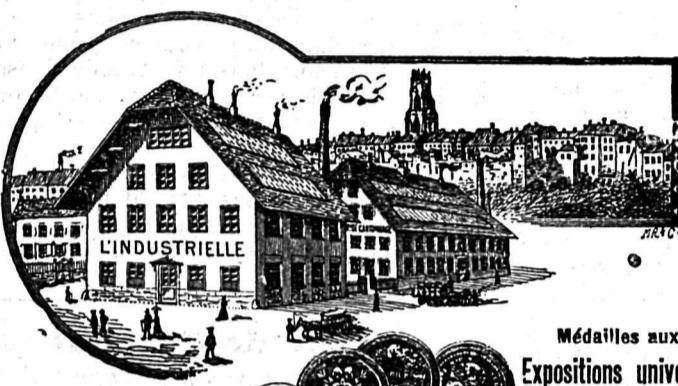
BRACELETS-MONTRES ancre

or, argent, formes classique et fantaisie

MONTRES ANCRE

19 lignes plates, élégantes, précises, bon marché

H 1982 U 1077



Médailles aux
Expositions universelles de Paris
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887

Société anonyme

* Manufactures de Cartonnages *

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabricues de Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection. Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continu d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3414 F

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg. 649

Ancienne fabrique de montres soignées cherche tout de suite ou pour époque à convenir

Technicien chef d'ébauches

au courant de la fabrication pratique. Place stable. Fort salaire pour personne ayant rempli un poste analogue.

Adresser les offres sous chiffres H 24069 C à HAASENSTEIN & VOGLER, LA CHAUX-DE-FONDS.

1075

BINÉTRUY FRÈRES

Charquemont (Doubs, France)

Spécialité d'assortiments à cylindres non pivotés et pivotés sur jauge (interchangeables) de 9 à 24 lignes.

1074

Roues d'échappements à ancre

en tous genres, depuis 6 à 30 lig., qualité extra, roues creusées inclinées et repos polis, roues plates acier, laiton, nickel, depuis la qualité extra à la qualité bon courant.

H 15869 C

La fabrique demande pour entrer de suite un bon mécanicien faiseur d'étampes sur blocs et connaît à fond le petit outillage moderne.

La Compagnie des Montres Invar à La Chaux-de-Fonds, comme fabricant et

Monsieur J. F. Castro-Araujo, à Paris, 26, Cité Trévise,

comme propriétaire de la marque « Paragon »,

pour montres, déposée au Brésil, et enregistrée au Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle, le 30 juin 1908, sous le n° 23997, ayant eu connaissance de faits d'imitation de cette marque par une maison étrangère, avisent formellement tous les intéressés que tout emploi de la marque « Paragon » ou de marques analogues ou similaires, fera l'objet de poursuites judiciaires immédiates par la voie pénale.

Par suite du présent avertissement, il ne pourrait être admis désormais que la bonne foi d'un fabricant a pu être surprise par un de ses clients, et l'attention de tous est appelée tout spécialement sur la présente mise en garde.

H 23988 C

La Chaux-de-Fonds, Paris, le 18 Octobre 1912.

Compagnie des Montres Invar. J. F. Castro Araujo.

* RÉNA WATCH *

Manufacture d'Horlogerie

Marcel THOMAS, Renan (Berne)

Montres système Roskopf de 17 à 24 lig.

tous genres, ordinaires et fantaisie, lépines et savonnettes

Spécialité : Pièces à clef, genre turc 17 et 19 lig.

Qualité soignée : Montre „Rena“

812 Prix sans concurrence à qualité égale. H 6183 J

RÉPÉTITION

Grand Diplôme d'Honneur MILAN 1906

FABRIQUE „ANGÉLUS“
STOLZ FRÈRES H 20096 C
LE LOCLE (Suisse) 684

AUREA S. A.

Léopold Robert 82.

Téléphone 13.04

LA CHAUX-DE-FONDS

Agence au Locle : Avenir 17.

Représentant pour la France, rue Louis Besquel 10, VINCENNES.

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 20065 C 236

JEUNE ALLEMAND
25 ans, ayant de bonnes notions de français, connaissant la branche, parfait comptable et correspondant, ayant travaillé dans 1^{re} maisons de Berlin, Leipzig, Hambourg, cherche place p^r le 1^{er} janv. 1913 dans fab. d'horl. de la Chx-de-Fds ou de la Suisse franç. Off. s. H. O. 554 à Haasenstein & Vogler, S. A., Hambourg. 1072

Qui fabrique ?

bâillet de montres 10-19 lignes, arbré avec et sans arrêtage, soigné.

Faire offres avec prix pour série de 100 douzaines sous W 19288 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1073

On demande des REMONTAGES soignés. Adresser offres s. L 19259 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1074

HORLOGER

chef de fabrication expérimenté, au courant de la fabrication mécanique de la petite pièce ancre, ayant occupé place semblable depuis plusieurs années, à défaut régleur lanternier, connaissant le réglage de précision, cherche place pour époque à convenir.

Entrerait en relation avec maison sérieuse en vue de terminages soignés. Meilleures références à disposition. Ecrire s. chiffres H 15872 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Fabrique d'aiguilles

Louis BOVET
Neuchâtel

Spécialité d'aiguilles soignées et extra soignées.

Poires Louis XV. Petites et grandes secondes.

Prompte exécution. 831

Les ajustements sont rigoureusement exacts. H 3920 N

Demandez les prix et illustrations des montres

8 et 10 jours

à clés et remontoirs, tous genres d'échappements. 248

Ed. Maire-Favre
H 20080 C Les Brenets.

Comptable

expérimenté, plusieurs années de pratique, muni de références de premier ordre, disposant de quelques heures chaque jour, se chargerait de mise à jour, examen, vérification et installation de comptabilité. Service fiduciaire. Célérité, discréetion.

Adresser offres s. chiffres H 24026 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1066

Personne bien introduite, auprès de la clientèle horlogère de la Grande Bretagne, cherche

représentation

de fab. de montres or, cylindre, bon marché.

Offres s. chiffres H 24037 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1067

Horloger expérimenté

connaissant à fond la fabrication de la petite pièce ancre soignée ; ayant dirigé pendant quelques années la fabrication

désire entrer en relation avec maison sérieuse pour place analogue ou entreprendrait le terminage.

Ecrire s. chiffres H 1953 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 1056

On demande pour entrer de suite, un bon ouvrier

Mécanicien

connaissant l'outillage et les estampes pour boîtes de montres.

Adresser les offr. s. chiffres H 23983 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1053

Maison d'assortiments de 1^{re} ordre, cherche de suite

homme capable

et énergique pour direction.

Place d'avenir pour personne sérieuse.

S'adresser sous chiffres H 23999 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1057

Fachmann sucht

Vertretung

von leistungsfähiger Uhrenfabrik für Deutschland. Offeren unter Chiffre Ac 7257 Q an Haasenstein & Vogler, Basel. 1068

A louer pour le 1^{er} avril 1913 Atelier pour 15 à 20 ouvriers

dans un endroit industriel, près de Bienne, avec bureau et un logement de 4 chambres, dépendances et jardin, lumière et force électriques. La propriété peut être acquise par achat. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude

10 1/2 lignes cylindre
11 lignes ancre

Fabricants sérieux, faisant ces grandeurs en série, article bon courant et pouvant garantir livraisons sérieuses et régulières à partir de janvier, sont priés de faire offres Case postale 16169, La Chaux-de-Fonds. 1076

RUFER, Bienne.

Horloger-technicien Régleur de précision

très au courant des pièces simples et compliquées cherche un engagement sérieux.

Adresser offres sous chiffres H 23929 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1032

Associé ou employé intéressé

commerçant disposant d'un certain capital, connaissant bien la fabrication d'horlogerie, ainsi que les langues française, allemande et anglaise, apte à diriger un bureau, cherche situation comme associé ou employé intéressé dans bonne maison d'horlogerie ou branche annexe.

Ecrire sous chiffres H 24012 C à HAASENSTEIN & VOGLER, La Chaux-de-Fonds. 1058

Maison bien introduite en Allemagne cherche à représenter bonnes fabriques de montres éventuellement on entrerait en qualité de commanditaire avec dépôt. Références de 1^{er} ordre.

Offres s. M. K. 3791 à Haasenstein & Vogler A.-G. Frankfurt a./M. 1037

Hambourg.

Exportation.

Négociant en gros, désire entrer en relations avec une bonne fabrique d'horlogerie.

Prendrait aussi la représentation.

Offres s. H. B. 9562 sont expédiés par Rudolf Mosse, Hambourg. 1081

Fabrique d'horlogerie compliquée

Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantièmes, automates. - Nouveautés : Répétitions quarts et minutes 17 lign. extra plates. «Concerto» déposé. Téléphone 743. Rhabillages. H 20010 C

TABOURETS
en bois (vis en fer).
Fourn. Alfred Schray,
713 succ. de C. Heitz, Bâle.

2 coffres forts

d'occasion. Etat de neuf.

S'adresser : Coffres Vulcain, 31, Rue de la Synagogue, Genève. H 5530 X 1028

Un

Garnisseur

ancre, est demandé tout de suite à la Fabrique Huot, Les Bois. H 6627 J 1060

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis. H. Friesch, expert comptable, Zurich F. 21. H 1512 14

Qui serait acheteur régulier en gros, de bonnes montres, système Roskopf, qualité garantie et bon marché dans tous les genres, à clé, genre turc, et remontoir, sav. et lépine, ordinaire et fantaisie. Tous genres de boîtes métal, acier et argent. Grande production pour tous pays.

1078
S'adresser sous chiffres H 24085 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Je suis acheteur
au comptant de montres neuves en solde. Indiquer le prix et la quantité.
Faire offres s. Q 19364 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1080

On demande à acheter un

Balancier à friction

avec vis de 100 à 120 m/m et machine à refrotter. Le tout en bon état.

Adresser offres s. chiffres H 24091 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1082



10 1/2 et 11 lignes

ancre lépine et savon. prête à mettre en boîtes.

Alfred ROBERT
Paix 107 H 20094 C
La Chaux-de-Fonds 641

